

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1 :

♦ **Édito ,sommaire
agenda**

Pages 2 à 6 :

♦ **Actualités Nationales**

A la Une : la CNH

Les brèves

Pages 7 et 8 :

♦ **Infos nationales APF**

CA, AG, baromètre de la
confiance, enquête
accessibilité

Pages 9 et 10 :

♦ **Infos territoriales**

Polyhandicap, AD
Morbihan, formation,
pôle Saint-Héliér

Pages 11 à 14 :

♦ **Infos DD35**

Des champions à
l'honneur, repas des
bénévoles, service à la
personne, séjour ski,
Groupe Initiatives et
Groupes Relais,
opérations ressources :
braderies, HandiDon

Page 15 : Portrait

Page 16 :

Agenda des loisirs

Pages 17 et 18 :

**Culture, sport et
annonces**

Page 19 :

Divertissements

Page 20 :

Infos pratiques

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Notre pays, comme la majorité des pays dans le monde, traverse une crise sanitaire majeure sans précédent.

Toutes les activités de la Délégation ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre et seul un accueil téléphonique ou numérique permet de la contacter.

C'est dans ce contexte, grave et inattendu, que l'équipe Han'Dizou a eu à cœur de mener à terme l'élaboration du bulletin trimestriel pour que vous puissiez le consulter sur notre site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/> ou le recevoir par courriel.

En ces temps de confinement, nous pensons plus particulièrement aux personnes les plus isolées d'entre nous et nous souhaitons que ce bulletin reste un des liens qui nous rassemble en ces temps troublés.

La Délégation met également en place le dispositif des « Cordées » par courriel pour rompre cet isolement. N'hésitez pas à la contacter si vous êtes intéressé-e (02 99 84 26 66).

Vous retrouverez dans ce bulletin les informations concernant nos dernières actions et mobilisations ainsi que nos projets que nous aurons à cœur de mettre en œuvre dès que la situation nous le permettra et, nous l'espérons tous, le plus tôt possible.

Nous souhaitons vivement que le printemps, qui vient de frapper à notre porte, nous libère de tous les microbes et virus de cet hiver si rude et nous apporte toute la vitalité dont nous avons besoin pour poursuivre nos actions et faire vivre nos valeurs d'entraide, de défense, de solidarité...

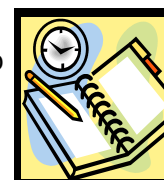
Merci à vous tous, bénévoles, salariés et adhérents, pour votre soutien, parfois quotidien, à notre cause, votre implication, votre générosité et votre efficacité avec le souhait de nous retrouver ensemble au plus vite.

Dans cette attente, prenez bien soin de vous et contactons-nous les uns les autres.

Patrick Aubry représentant départemental

Ne manquez pas :

- ♦ Les annonces de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) : p.2 et 3)
- ♦ Les résultats de l'enquête Ifop sur l'accessibilité (p.8)
- ♦ Les news de la Délégation (p.11 et suiv.)





●● LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP A FINALEMENT EU LIEU

Avec 3 ans de retard, la Conférence Nationale du Handicap (CNH) s'est tenue le 11 février dernier, date du 15e anniversaire de la loi du 11 février 2005, sous la présidence d'Emmanuel Macron. Beaucoup d'intentions ont été émises mais peu de réelles dispositions nouvelles.

●● L'essentiel de cette rencontre

- ⇒ L'annonce du **recrutement de 1 000 ambassadeurs de l'accessibilité** (action déjà prévue depuis 2015) et la création d'ici 2022 d'une application numérique (encore une !) recensant l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP).
 - par le RUA et que les associations de personnes handicapées avaient quitté la table des discussions sur le RUA pour ce motif. Le président a également reconnu que 2 millions de personnes en situation de handicap vivent sous le **seuil de pauvreté** et que l'AAH reste en dessous de ce seuil mais aucune mesure n'est prévue pour y remédier.
 - enfants de 0 à 7 ans) et à l'alimentation (mais pas à toutes les activités ménagères).
- ⇒ L'affirmation que **l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)** ne sera jamais supprimée au bénéfice du Revenu Universel d'Activité (RUA). Il faut rappeler que 61 % des participants à la concertation en ligne avaient voté contre l'absorption de cette allocation
 - ⇒ le lancement d'un débat sur **l'accompagnement à la vie intime et sexuelle**, et également la saisine, par la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, du Comité Consultatif National d'Éthique.
- ⇒ l'élargissement de la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** aux aides à la parentalité (mais uniquement pour les

●● Liste des autres mesures annoncées

- ◆ Le traitement des demandes ne devrait plus excéder 3 mois.
- ◆ La formation, dès la fin de l'année, de tous les nouveaux enseignants (module handicap) et le recrutement de 11 500 Assistants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) supplémentaires d'ici 2022 avec des contrats plus durables et mutualisation des postes.
- ◆ Un objectif affirmé : « 0 enfant sans solution de scolarisation »
- ◆ Le maintien de l'amendement Creton
- ◆ Le forfait « diagnostic et intervention précoce », pour les enfants autistes, sera étendu jusqu'à 12 ans (contre 6 ans actuellement).
- ◆ La mise en place d'un numéro d'appel unique, **le 360**, pour mieux accompagner les familles.



- ◆ Disponible dès le 1er janvier prochain, il permettra de contacter « 400 communautés d'accompagnement » (APF France handicap en fera certainement partie).
- ◆ Le droit à être parent sera généralisé à toute la France au 01/01/21.
- ◆ Pour l'emploi, l'apprentissage sera développé avec un objectif de 10 000 contrats d'ici fin 2021.
- ◆ L'attribution de droits à vie sera généralisée et les pratiques harmonisées sur tout le territoire
- ◆ 10 000 places seront créées pour éviter les départs dans d'autres pays (Belgique) faute de solution
- ◆ La possibilité pour les majeurs protégés de se marier, se pacser, de voter
- ◆ En matière d'accessibilité, un appel est lancé aux citoyens pour faire pression sur les élus locaux
- ◆ L'extension de la réalisation de document Facile À Lire et à Comprendre (FALC)
- ◆ L'éveil de la conscience collective pour favoriser les achats aux Entreprises Adaptées (EA).



●● LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP A FINALEMENT EU LIEU SUITE

●● Les réactions d'APF France handicap

Certaines mesures, réclamées avec force par les associations avant la conférence, constituent une avancée : compensation, formation au handicap des professionnels de l'éducation et du bâtiment, retraite (progressive dès 55 ans et bonification pour les parents), fin programmée en 2021 de l'exil belge..., mais cela reste encore insuffisant.

! L'amélioration des ressources reste l'une de nos principales revendications (pour les bénéficiaires de l'AAH, mais aussi pour les bénéficiaires de pensions d'invalidité ou de rentes, pour les personnes qui vivent en couple, etc.).

! En matière d'éducation, « Zéro enfant sans solution à la rentrée 2020 » est un souhait qu'APF France handicap partage... mais y aura-t-il suffisamment d'enseignants spécialisés formés ?

! L'accessibilité reste aussi le parent pauvre de cette CNH (Conférence Nationale du Handicap), avec bien peu d'annonces (ex : appel pour des communes plus inclusives, dans le cadre des élections municipales, sans mesure contraignante ou incitative) alors que 9 personnes en situation de handicap sur 10 rencontrent des difficultés d'accessibilité dans leurs déplacements (notre dernier sondage Ifop). Le Président de la République a toutefois valorisé notre démarche de label qualité d'usage.

Reste une interrogation majeure :

Quels seront les moyens alloués pour la mise en œuvre de toutes les avancées annoncées ?

Nous devons donc rester vigilants et poursuivre notre mobilisation

●● APF France handicap demande

En matière de ressources

- ◆ **Un revenu individuel d'existence spécifique pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler** en raison de leur handicap ou de leur invalidité, qui soit au moins égal au seuil de pauvreté (1 026 €) et qui ne dépende pas des revenus du conjoint.
- ◆ **Maintenir les droits connexes existants** déjà pour l'AAH et prévoir des compléments (charges indirectes liées au handicap, aux conditions de vie)...

En matière de compensation

- **La revalorisation des tarifs et plafonds de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)**, qui datent de 2006, pour diminuer les lourds restes à charge,
- **Des assistants de communication pour les personnes aphasiques**
- **Une véritable PCH pour les enfants**,
- etc.

DERNIÈRES NOUVELLES AAH

L'Assemblée Nationale vote contre la prise en compte des revenus du conjoint

Le 13 février dernier, les députés présents ont voté une proposition de loi supprimant la prise en compte des revenus du conjoint ou assimilé dans le calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), allant à l'encontre de l'avis du gouvernement. Ce texte sera soumis au Sénat dans les prochains mois ; si ce dernier l'adopte sans modification, les revenus du conjoint ne viendront plus minorer l'AAH.



●● RESSOURCES

●● Allocations - Droits à vie automatiques.

Un décret du 30 décembre dernier autorise les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) à prolonger sans limitation de durée les droits à l'Allocation Adulte Handicapé (pour 80% et plus d'invalidité), l'Allocation Complémentaire Tierce-Personne, la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé et la carte mobilité inclusion mention invalidité. Les décisions sont prises automatiquement par les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), dès lors que les conditions réglementaires sont remplies et sans que les bénéficiaires le demandent. Ces derniers seront informés de cette prorogation et pourront alors demander que leur situation soit réétudiée si besoin. Ces dispositions devraient éviter aux bénéficiaires dont le handicap n'est pas

susceptible d'évoluer favorablement de ne plus avoir à renouveler leurs droits tous les 5 à 10 ans, et réduire la quantité de dossiers examinés chaque année par les MDPH. Il faut toutefois se poser la question, face à la charge de travail actuelle des MDPH, si elles prendront le temps de réexaminer chaque dossier pour décider des prolongations à vie... ?



Maintenant les personnes handicapées peuvent avoir certaines aides pour toute la vie ou pour plus longtemps qu'avant



●● Vie Autonome – Les députés font évoluer la compensation

En janvier et février dernier, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la proposition de loi qui supprime la barrière d'âge de 75 ans opposée à une personne handicapée qui voudrait la demander après ses

60 ans. Elle rectifie le fonctionnement des Fonds Départementaux de Compensation, permet d'accorder la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) à vie selon la lourdeur du

handicap et assouplit le contrôle d'utilisation de la PCH aide humaine en l'allongeant sur une période de 6 mois.

●● Fusion des compléments d'AAH.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, le Complément de Ressources (CR) de 179,31 € versé à certains bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est désormais supprimé pour les premières demandes ou les renouvellements. Le CR avait été créé en 2005 pour que le revenu de remplacement que constitue l'AAH soit maintenu au-dessus de

80% du SMIC net. Seule demeure la Majoration Vie Autonome (MVA) d'un montant de 104,77 € (montant inchangé depuis 2006). Cette majoration est versée aux allocataires touchant l'AAH à taux plein, n'ayant pas d'autres ressources et vivant en logement indépendant pour lequel ils touchent une aide au logement

(APL : Aide Personnalisée au Logement ou ALS : Allocation Logement Sociale). Présentée comme une mesure de simplification, la suppression du Complément de Ressources concernera 67 000 personnes et entraînera une perte de gain annuel entre 894 € et 2 160 €.

● Emploi et retraite

●● Maladies Professionnelles et Accidents du Travail, MP-AT

la « mort cérébrale » du système.

L'association des accidentés de la vie (FNATH) dénonce avec vigueur les carences de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie quand il s'agit de remplir sa mission première : assurer la baisse des Maladies Professionnelles et des Accidents du Travail (MP-AT).

Malgré les moyens dont elle dispose, cette branche refuse par exemple de prendre en compte l'explosion du nombre de cancers professionnels ou laisse à l'abandon le secteur de l'aide à domicile alors que le taux de MP-AT y est 2 fois plus élevé que dans un secteur très exposé comme celui du bâtiment et des travaux publics.



**Accidents du travail
Maladies professionnelles**



• EMPLOI ET RETRAITE

•• Emploi adapté : de nouvelles pistes avec des contrats « tremplin ».

Une soixantaine d'Entreprises Adaptées (EA) agréées va pouvoir améliorer l'accompagnement des travailleurs handicapés en recherche d'emploi en leur proposant des contrats à durée déterminée (CDD) appelés « tremplin ». Pendant une durée maximale de 24 mois, les travailleurs handicapés seront accompagnés (mise en situation professionnelle et

formation) pour acquérir les compétences leur permettant de s'insérer en milieu ordinaire.

Près de Rennes Bretagne Ateliers propose ce type de contrat :

<https://www.bretagne-ateliers.com/emploi/cdd-tremplin/>

Plus loin en Bretagne, on trouve 2 établissements d'APF France handicap : **l'EA de Briec** dans le Finistère **l'EA de Ploeren** (près de Vannes) dans le Morbihan.

•• Emploi protégé : des changements annoncés

Outre le versement d'une prime d'intéressement aux travailleurs handicapés, les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex-CAT) devront désormais parvenir à un taux de sortie vers l'emploi ordinaire d'au moins 7 % de leur effectif. Actuellement, le taux annuel est nettement inférieur : 1% des usagers.

Pour favoriser la réalisation de cet objectif, le gouvernement l'assortit de sanctions financières.



• SOCIÉTÉ/SANTÉ

•• Femmes en situation de handicap, violences et discrimination

STOP AUX STÉRÉOTYPES,
AUX INÉGALITÉS
ET AUX VIOLENCES

Le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution pour dénoncer et agir en matière de violences et de discriminations faites aux femmes handicapées.



Parmi les propositions, une réflexion a été engagée sur l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour « prendre en compte l'importance de celle-ci dans le contexte de violences au sein du couple pour l'autonomie de la victime par rapport à un conjoint violent ».

•• Remboursement à 100 % des lunettes et audioprothèses sous conditions

Les opticiens doivent proposer des montures et verres intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale et les mutuelles. Cela concerne 17 montures pour adultes et 10 pour enfants, vendues moins de 30 €, toutes importées, ainsi que les verres prescrits par l'ophtalmologiste. Une augmentation des prix des lunettes, hors 100 % santé,

est envisagée par les opticiens pour maintenir leur chiffre d'affaires.



Pour les prothèses auditives à 100 % santé, il restera néanmoins 400 € par oreille à la charge du client. **Les prothèses dentaires** seront davantage remboursées mais sous conditions. Ce sont les mutuelles qui devront supporter l'augmentation de la prise en charge de ces matériels.



●● ACCESSIBILITÉ

●● Loi mobilités et handicap , Que faut-il en retenir ??

Plus d'obligation de résidence

La nouvelle loi d'orientation des mobilités ouvre un droit immédiat aux titulaires de carte d'invalidité ou mobilité inclusion invalidité à emprunter sans autre condition les services de transports adaptés créés par des communes, intercommunalité ou départements ; l'obligation d'être domicilié sur le territoire ou de passer

**TOUTES !
& TOUS !
concernés**

devant une commission médicale ne peut plus être opposée aux personnes handicapées. Il semble toutefois que cette mesure ne soit applicable

qu'à partir de septembre 2020 (Comité Interministériel du Handicap de décembre 2019)

Des mesures tarifaires

Les réseaux de transports devront également proposer des mesures tarifaires spécifiques en faveur des accompagnateurs des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite et porteuses d'une carte invalidité ou d'une carte 'mobilité inclusion'. Ces mesures peuvent aller jusqu'à la gratuité.

Pour le train, un numéro unique d'appel national va être créé pour la réservation et l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques. Il y a aura donc un seul numéro. « Accès plus, Accès plus TER » pour les trains quelque soit l'opérateur du trajet.

●● Actualisation des Ad'AP

Un 1er décret oblige à redemander une dérogation lorsque des travaux sont réalisés dans un ERP (Établissement Recevant du Public) qui en a bénéficié, et nettoie la réglementation de quelques dispositions obsolètes.

Un 2d décret modifie l'attestation auprès de l'Administration de

l'achèvement des travaux dans le cadre d'un Ad'Ap de plus de 4 ans.

Mais quelle efficacité?

En effet, En l'absence de contrôle sur place par l'administration des ERP concernés, ces textes demeurent formels puisque les ministres signataires n'envisagent pas d'engager de procédures de sanction à

l'encontre des propriétaires et gestionnaires qui ne respectent pas la réglementation sur l'accessibilité.



Un nouvel agenda mais toujours pas de contrôle !

2 décrets publiés en décembre 2019 prévoient des mesures visant à améliorer « l'après » clôture des Ad'AP et à préciser les conditions d'obtention des attestations de conformité

●● EDUCATION INSTITUTIONS

●● Institutions : frais de transports enfin remboursés !

La fin d'une situation dénoncée depuis plus de 18 mois par les associations.

Depuis décembre, les frais de transports des permissions de sortie le week-end des enfants et adolescents handicapés de moins de 20 ans, placés en institutions ou

en établissements de soins de suite et de réadaptation, sont enfin pris en charge par l'Assurance Maladie (dans la limite d'un aller-retour hebdomadaire) !

A quand la prise en charge de ces frais pour les adultes ?

●● Rien pour remplacer le personnel d'aide aux élèves handicapés (AESH) !



100% SANTÉ

Aucun dispositif n'a été envisagé par le gouvernement pour remplacer les personnels d'aide aux élèves handicapés. En fait, l'enveloppe budgétaire de chaque académie était consommée dès la rentrée scolaire et les services départementaux de l'Éducation Nationale n'avaient pas la

capacité de recruter des remplaçants. Le secrétaire d'État s'est contenté de rappeler quelques généralités positives et a renvoyé le traitement de cette situation à des actions ponctuelles en émettant le vœu pieu qu'elle se stabilise dans la durée dès l'année prochaine...



●● RENDEZ-VOUS APF FRANCE HANDICAP

●● COVID-19 REPORT

**des Élections au Conseil d'Administration
de l'Assemblée Générale 2020**

●● **Extrait du Message d'Alain ROCHON
Président du conseil d'administration APF France handicap**

« Au regard de nos préoccupations pour gérer au mieux cette crise sanitaire aujourd'hui et la sortie de cette crise nous venons de reporter l'élection au conseil d'administration en septembre prochain ainsi que l'Assemblée Générale initialement prévue le 20 Juin au Havre »



**Une AG statutaire sera
programmée fin septembre
sur une demi-journée à Paris**



●● **Baromètre France handicap de la confiance : donnez votre avis !**

BAROMÈTRE
FRANCE HANDICAP
DE LA CONFIANCE

3ème édition

Que pensez-vous de la politique menée par le gouvernement ?

questionnaire en ligne anonyme



JE DONNE MON AVIS

APF France handicap a lancé la 3^{ème} édition du baromètre France handicap de la confiance pour les 3 ans du quinquennat d'Emmanuel Macron. Cette enquête est à nouveau menée avec l'Ifop auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches. La consultation a lieu du 9 mars au 9 avril 2020.

Cette 3^{ème} édition doit permettre de mesurer l'évolution de l'opinion des personnes en situation de handicap tout au long du quinquennat.

Soyons nombreux à y répondre sur le site : <http://enquete.apf-francehandicap.org/>
Les réponses à l'enquête sont bien sûr anonymes et confidentielles.

BAROMÈTRE
FRANCE HANDICAP
DE LA CONFIANCE

3ème édition

Que pensez-vous de la politique menée par le gouvernement ?



JE DONNE MON AVIS

questionnaire en ligne anonyme

BAROMÈTRE
FRANCE HANDICAP

3ème édition

**Suspension du Baromètre France handicap
de la confiance**

Au regard de la situation de crise sanitaire actuelle, nous avons décidé de suspendre la consultation en cours pour la 3^{ème} édition du baromètre France handicap de la confiance.

●● **POUR UNE ACCESSIBILITE UNIVERSELLE**

RESULTATS DE LA CONSULTATION APF France handicap-IFOP

12 000 personnes, en situation de handicap ou non mais toutes concernées par l'accessibilité, ont répondu à cette enquête.

●● **9 personnes sur 10 expriment avoir des difficultés d'accessibilité**

L'accessibilité de la voirie recueille le plus d'insatisfaction : 3 sur 4 ne sont pas satisfaits, 1 sur 3 pas du tout satisfait.

L'insatisfaction sur les transports qui révèle une fracture territoriale majeure : 72 % des personnes vivant

dans des communes rurales se montrent très critiques et se sentent abandonnées.

Les lieux dédiés à la santé, les pharmacies sont les bonnes élèves : 83 % de satisfaction. Les jugements sont beaucoup plus mitigés s'agissant des

cabinets médicaux et paramédicaux : une personne sur 2 est satisfaite.

Les commerces de proximité, bars et restaurants Une personne sur 2 est insatisfaite de l'accessibilité .

●● **Avis plus favorables pour les structures publiques**

Par exemple les mairies ,mais 40 % des personnes jugent difficiles les démarches administratives sur Internet.

L'accessibilité des établissements scolaires notamment dans les crèches (58%) et les écoles (61%) est globalement jugée satisfaisante. Les établissements secondaires, les universités et surtout les lieux de formation sont considérés comme

difficiles d'accès par environ une personne sur 2.

Difficultés pour trouver un logement accessible pour 6 personnes sur 10, et pour 70 % lorsqu'elles sont en béquilles ou en fauteuil roulant. 17 % des personnes en situation de handicap n'ont pas trouvé de logement adapté à leurs besoins.

Dans les communes rurales, une personne sur 2 est insatisfaite de l'accessibilité dans leur commune (lieux publics comme les mairies, postes, bibliothèques, piscine...), l'insatisfaction atteint 75 % concernant la voirie.

Focus sur les 14 métropoles de plus de 410 000 habitants cependant, aucune commune ne peut se féliciter de ce palmarès, le taux de satisfaction maximum ne dépassant pas 30 %.



Malgré 3 lois en matière d'accessibilité depuis 1975, la France accuse un gros retard en ce domaine. En 2024, les Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée) arriveront à leur terme et la France accueillera les Jeux Olympiques. Elle se doit d'être à la hauteur de ces événements.

Hors nous en sommes encore bien loin !

Force est bien de constater que les lois ne sont pas appliquées et que le dispositif des Ad'Ap n'est pas efficace (dérogations, déclarations sur l'honneur...)

●● Le polyhandicap : parlons-en !

Soirée-débat Cinéma pour parler et faire parler du polyhandicap organisée par Le Collectif d'enfants et d'adultes polyhandicapés à Chartres de Bretagne le 7 février dernier.

La projection du film

« **Des ados pas comme il faut** » s'est faite en présence de Marc Dubois, réalisateur, et de Marie-Christine Tézenas, Directrice de l'établissement APF situé près d'Amiens dans lequel le film a été tourné.

Cécile Cottebrune-Desbats, Directrice territoriale, et Patrick Aubry, Représentant départemental, ont assisté à cette soirée.

Le réalisateur a passé un an à apprivoiser les regards silencieux de Paul, Marcel et beaucoup d'autres, pour ce film qui montre l'importance du « prendre soin », le rôle de la Directrice et du personnel, les grandes difficultés des familles pour qui ce type de foyer est primordial. Lors du débat qui a suivi, il a notamment été question de l'importance de la formation du personnel, du besoin de souffler des aidants familiaux, de l'accompagnement de qualité empreint d'humanité et de bienveillance de l'établissement d'accueil dans lequel les enfants polyhandicapés peuvent s'épanouir.

Pour Cécile et pour Patrick, ce fut une belle soirée, enrichissante, propre à sensibiliser le grand public et peut-être changer le regard que l'on porte sur le polyhandicap. Pour le Collectif, ce fut également l'occasion d'interpeller une nouvelle fois les politiques sur le manque crucial de places en établissement pour accueillir les enfants et adultes polyhandicapés.



Le collectif a remercié pour son soutien le directeur du cinéma l'Espérance, dont la salle fut comble ce soir-là.

●● Nouvelles du territoire

● L'Assemblée Départementale du Morbihan du 14 décembre dernier

Stéphanie Collet et Patrick Aubry, tous deux représentants du CAPFD (Conseil APF de Département) d'Ille et Vilaine, ont participé à l'Assemblée Départementale 2019 organisée en décembre par la Délégation du Morbihan.

Patrick nous en fait le récit :

« Par notre présence, nous avons voulu montrer l'importance du Territoire et encourager l'action de la Délégation du 56. Les élus de nos 2 départements s'étaient déjà rencontrés en mai 2019 lors d'un séminaire organisé à Rennes dont le but était de renforcer la connaissance mutuelle et promouvoir, dans le futur, les échanges de pratiques. Une seconde rencontre territoriale est prévue en 2020. Le dynamisme était au rendez-vous de cette Assemblée Départementale avec la participation de 70 personnes (adhérents et élus du CAPFD) et brillamment animée par son Représentant Départemental, Stéphane Kerangouarec et sa suppléante Mélanie Kerhervé. Dans son mot de bienvenue, le Directeur régional Jean François

Dietrich, a excusé Cécile Cottebrune-Desbats notre Directrice territoriale, dont l'absence fut très regrettée. Cette Assemblée a permis d'évoquer la question du transport avec les personnalités invitées : des élus municipaux et des responsables des services de transports adaptés mis en place à Vannes et à Lorient. De nombreux participants ont pu témoigner de leurs difficultés quotidiennes liées à leurs déplacements, prélude à un riche débat entre l'auditoire et les acteurs du déplacement autour des évolutions attendues. Le traditionnel bilan d'activités a mis en lumière la vitalité et le dynamisme déployés par la Délégation en 2019. En l'absence de Cécile, Jean François Dietrich a présenté le budget de la Délégation. Etienne Valois, chargé interrégional des actions associatives est intervenu sur la loi mobilité lors de la table ronde.

Gaieté et bonne humeur

étaient de mise pour le repas de Noël pris en commun honoré de la visite du Père-Noël. Chacun a pu reconnaître, sous son costume rouge et sa barbe blanche, le Représentant Départemental du 56. Peut-être une idée à reprendre par le Représentant du 35 ? Nous saluons enfin l'investissement et la disponibilité de toute l'équipe de salariés lors de cette journée qui fut une belle réussite.

Autour de Stéphane, les visiteurs d'un jour, Patrick et Stéphanie.



●● Accompagnement des bénévoles et des acteurs du territoire



Depuis quelques années, les 2 Délégations 35 et 56 ont développé des formations à destination des acteurs et bénévoles du territoire. Elles viennent de se doter d'un nouvel outil : le catalogue annuel de formation.

Il est disponible en Délégations pour ceux qui le souhaitent et consultable sur les blogs et sites Internet des 2 Délégations pour l'Ile-et-Vilaine : <https://apf-francehandicap35.org/>
Pour le Morbihan : <http://dd56.blogs.apf.asso.fr/archive/2020/03/03/catalogue-de-formation-122415.html>

●● Au Pôle Saint-Hélier, on cherche et on innove.

Un centre de soins, mais pas que...

On connaît ce centre de médecine physique pour son activité de soins de réadaptation pour ses patients. (voir notre article dans le dernier Handizou spécial santé)

Mais on doit savoir également que c'est un centre de recherches appliquées qui développe des projets qui pourront avoir un impact positif sur la vie quotidienne des personnes handicapées, tels que

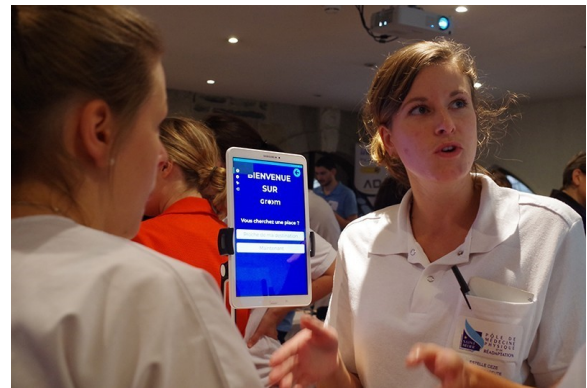
- ◆ lit et fauteuil connectés pour détecter les chutes
- ◆ applications permettant de localiser les places de parking adaptées ou les toilettes accessibles
- ◆ assistance à la conduite d'un fauteuil par la détection des obstacles
- ◆ robot de réapprentissage de la marche sur un tapis roulant, etc.

Ces innovations sont pour certaines déjà utilisables (l'application « handipressante » par exemple). D'autres sont encore en expérimentation tel que le fauteuil roulant intelligent.

Des coopérations

Pour faire aboutir ces projets, le Pôle Saint-Hélier a développé des coopérations tant locales (école d'ingénieurs de l'INSA) qu'europpéennes.

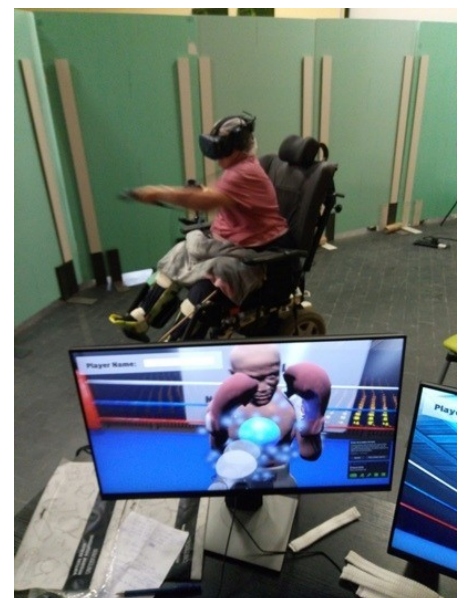
Pour en savoir plus, rendez vous sur le site du Pôle Saint Hélier :
<https://www.pole-sthelier.fr/recherche-innovation/recherche-clinique-appliquee/etudes-en-cours/>



Des conférences

Le Pôle Saint-Hélier organise également régulièrement des conférences débats ouvertes à tous autour du handicap comme en janvier dernier sur le thème : « handicap et parentalité : accompagner l'arrivée d'un enfant », conférence où ont pu être abordés : la place de l'équipe de rééducation (ergothérapeute, psychologue), l'adaptation du matériel de puériculture, suivi d'un débat participatif autour d'expériences de parents, show-room...

Informations sur ces conférences :
reseau.breizh@pole-sthelier.com.
Tél: 02 99 29 50 16.





●● **DES ADHÉRENTS DE LA DÉLÉGATION MIS À L'HONNEUR**

●● **Retour sur le championnat de Bretagne de Qwan Kido**



Céline Brulais et Christine Juban y ont participé.
Le centre rennais de Qwan Kido a organisé la 3ème coupe de Bretagne inter disciplines à

Rennes au Dojo Régional, complexe sportif à Rennes Brequigny le 25 janvier 2020. Des combattants de toute la Bretagne sont venus se confronter dans des règles communes et différents styles d'arts martiaux y ont été présentés.

Bravo à elles, nous leur souhaitons plein d'autres médailles !
Céline et Christine ont réalisé leur combat dans les conditions réelles du championnat.

Christine est la gagnante de ce combat, Céline remporte la 2ème place.



●● **Championnat de France de Boccia BC**



David Lemonique et Pauline Monaco y étaient !
Du 20 février au 23 février 2020 s'est déroulé à Hyères dans le

Var, le 10ème championnat de France de Boccia dans les catégories BC. Cette année le Foyer APF France Handicap Guillaume d'Achon avait 2 représentants, David Lemonique dans la catégorie BC2 élite et Pauline Monaco dans la catégorie BC2 pré élite.

Un Grand Bravo pour nos sportifs !
Ce championnat s'est montré fructueux, en effet Pauline a terminé 4ème de sa catégorie

pour sa 2ème participation. Quant à David il a remporté le titre de champion de France pour sa 8ème participation et ramène pour la 1ère fois un titre de champion de France en Bretagne.



●● **REPAS DES BÉNÉVOLES 10 JANVIER**

●● **Retour sur une journée festive et conviviale**

Tous les bénévoles de la Délégation qui aident à la bonne marche de l'association en cours d'année, étaient conviés pour un repas de début d'année au Brit hôtel de Cesson-Sévigné. 80 personnes ont répondu à l'appel dans une ambiance joyeuse et amicale. Le repas et le service furent très appréciés des participants (bénévoles et militants) qui furent remerciés pour leurs actions et leur engagement tout au long de l'année, année dont les salariés firent un bref bilan.

La traditionnelle galette des rois a clôturé le repas et permis de couronner quelques rois et reines de cette fête amicale et solidaire.





/ ÉVÈNEMENT

●● Services à la personne en danger : mobilisons-nous tous le 4 juin prochain !

Une action prioritaire

Le Conseil APF de Département (CAPFD) a fait de la mobilisation pour les services à la personne une des actions prioritaires pour 2020. En partenariat avec le Collectif Handicap 35 et son groupe de travail dédié à cette mobilisation, notre Délégation prépare une grande manifestation le 4 juin prochain.

Nous constatons aujourd'hui, non seulement des manques et des lacunes, mais une dégradation inquiétante et générale des services d'aides à la personne et même une atteinte aux prestations vitales pour les personnes les plus dépendantes.

Participez dès maintenant

à cette mobilisation en envoyant vos témoignages de personnes aidées à domicile (que ce soit par un service prestataire ou de gré à gré).

Un cahier de doléances

Face aux difficultés rencontrées et exposées par un certain nombre de nos adhérents, nous avons ouvert un cahier de doléances que nous remettrons aux autorités départementales et régionales lors de la manifestation du 4 juin.

Notre objectif

améliorer la qualité de vie à domicile des personnes en situation de handicap.

Nous avons besoin de vous pour étayer au mieux, par des cas concrets, nos revendications.

N'hésitez pas à contacter la Délégation pour tous renseignements complémentaires ou si vous avez besoin d'aide pour apporter vos témoignages.

Tél: 02 99 84 26 66

Séjour ski dans les Pyrénées : un grand bol d'air avant le confinement !



Philippe nous raconte son séjour ski du 8 au 13 mars dernier dans les Pyrénées :

« J'ai eu la chance de passer un super séjour avec une équipe de 4 accompagnants du SAMS 35 (Service d'Accompagnement Médico-Social), une équipe épatante, dynamique, efficace, chaleureuse, homogène, bref une super équipe !

J'étais avec 4 autres personnes en situation de handicap avec lesquelles le courant passait très bien dans une bonne ambiance. Notre groupe comptait donc 9 personnes au total.



Nous avons fait du ski adapté les 9, 10 et 12 mars et du chien de traîneau le 11 mars dans un cadre superbe à la station de la Pierre Saint-Martin dans les Pyrénées Atlantiques. Tout cela avec un temps magnifique, ensoleillé et assez doux pendant les trois quarts du séjour. Il avait neigé abondamment peu de temps avant notre arrivée, si bien qu'on a eu de très bonnes conditions de neige.

On montait en véhicule dans la station de ski tous les jours puis on redescendait chaque soir pour regagner notre gîte montagnard, style grand chalet, dans la vallée où on logeait tous. Nous y avons passé des moments bien agréables tous ensemble, en partageant des dîners montagnards au cours desquels nous avons dégusté tantôt une tartiflette, tantôt une raclette, par exemple,...

Bref, nous sommes revenus avec plein de très bons souvenirs dans la tête. En tout cas, on a tous pris du plaisir et passé de très bons moments avant de retourner à Rennes et de retrouver la réalité de ce sinistre coronavirus. »





/ GROUPES

●● Groupe Initiatives et Groupes Relais

- Point Covid-19

Comme vous le savez déjà, des événements Handi-Citoyens étaient programmés durant les mois de Mars et d'Avril. Malheureusement, ils ont dû être tous annulés mais ils seront reprogrammés. L'intégralité des réunions sont aussi annulées et ce jusqu'à nouvel ordre.

Ca s'est passé ce 1er trimestre :

- Vie des Groupes :

Chaque Groupe Relais ainsi que le Groupe Initiatives ont poursuivi leurs réunions mensuelles et continué leurs actions toujours dans une très bonne ambiance. Plusieurs projets ont pu être débutés et une réflexion est lancée sur le sujet du dynamisme de nos groupes. Pour rappel, le groupe Initiatives est à Rennes et les Groupes Relais sont à Redon, Vitré, Fougères et Saint-Malo

- Baromètre de l'Accessibilité :

Projet déjà commencé, le Baromètre Accessibilité Départemental a pour objectif

de rendre compte de l'accessibilité des communes de plus de 5 000 habitants du département d'Ille-et-Vilaine. Ce constat reposera donc sur le point de vue des habitants des communes concernées, des municipalités et des unions des commerçants.

Il est encore temps de répondre à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfSnRTSg2095_6S737waS3vL2IMQ6G3_zld2cjrv07WmIBQ/viewform.



- Apéros des municipales

Le Groupe Initiatives accompagné par le CAPFD a pu inviter le 09 Mars dernier, les candidats aux élections



municipales des 21 communes de plus de 5 000 habitants du département. 11 candidats ont répondu présents et la soirée a été l'occasion de parler avec eux de l'accessibilité universelle généralisée. Les candidats se sont ensuite portés volontaires pour effectuer notre parcours fauteuil animé par nos bénévoles et ainsi partager les difficultés quotidiennes que rencontre grand nombre de nos adhérents. Une soirée très riche d'échanges et de partages.

●● Groupe Entraide Polio Ouest

Dans le contexte actuel de l'épidémie du COVID-19 nous avons bien sûr reporté à une date ultérieure notre 8 ème Rencontre Poliomyélite d'hier et complica-

tions d'aujourd'hui envisagée en mai, en préparation sur les thèmes: scoliose chez les polios, posturologie, ateliers.

N'hésitez pas à prendre contact

Monique: 06 52 20 39 97

Daniel: 07 82 35 17 51

●● les rendez-vous handi-citoyens de la Délégation

De nombreux événements militants devaient agiter la Délégation entre février et mars, rendez-vous d'élus, manifestation, actions stationnement.. Et bien sûr l'actualité nous a contraints à annuler .

La semaine du stationnement

Cette action prévue du 24 au 27 mars 2020 a été reportée à une date ultérieure.

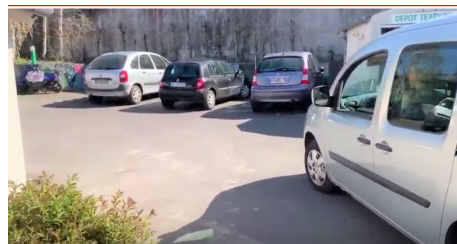
Le programme de cette action prévoit :

⇒une sensibilisation au sein de la Délégation avec différentes animations sur les places Handistar et les places PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du parking de la Délégation

pour sensibiliser les bénévoles valides de ne pas se garer sur ses emplacements.

⇒un tractage dans Rennes pour sensibiliser les Rennais(es) au respect des places de stationnements réservées PMR.

⇒la réalisation d'une fresque STREET ART avec l'artiste "Kat Rreg'arttt" sur le mur du parking de la Délégation.



⇒Découvrez la vidéo réalisée par l'équipe de la Délégation en suivant ce lien.

<https://youtu.be/IbnAusOEU0s>



• LE BILAN DES OPÉRATIONS RESSOURCES

•• Braderie

La braderie de printemps de la Délégation initialement prévue le Dimanche 5 avril Halle Martenot à Rennes a bien sûr été annulée. Nous vous donnerons rendez-vous dès que possible. Nous serons heureux de vous retrouver et comme à l'accoutumée il y aura de très bonnes affaires à faire... A très bientôt !



•• Bilan final de l'opération HandiDon

HandiDon

15 549 € collectés, Bravo et merci !

Cette opération s'est déroulée du 15 octobre au 15 décembre 2019. Ce fut de nouveau une belle réussite avec 15 549 € collectés

La Délégation tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à ce succès. Tout d'abord, les adhérents en achetant ou en vendant leurs carnets, les clients de la braderie du mois d'octobre dédiée à cette opération, mais aussi tout particulièrement les deux établissements APF France handicap de Redon. En effet, ces derniers ont, cette année encore,

mobilisé leurs jeunes pour mener des actions de vente et récolter 218 € (lire l'article suivant). Il faut également féliciter et remercier les 2 équipes de bénévoles qui ont tenu un stand dans les Super U de Rennes (rue de Fougères) et de Chateaugiron.

C'est bien grâce à vous tous : adhérents, bénévoles, militants, que nous avons pu relever le défi de cette opération.

Toutes ces formules sont efficaces !

Les gagnants de la tombola dans le 35

Rappelons que l'intégralité des sommes collectées sert à financer les actions initiées par la Délégation35 et que chaque gagnant a été contacté directement par téléphone afin de retirer son lot. 10 lots remis au tirage départemental et 4 lots au tirage national retrouvez les noms des gagnants en suivant [ce lien](https://apf-francehandicap35.org/handidon.php) : <https://apf-francehandicap35.org/handidon.php>

APPEL À TOUTES ET À TOUS

Les opérations menées à la rentrée de septembre dans le cadre d'HandiDon seront particulièrement importantes compte tenu des pertes financières prévisibles et notamment de l'annulation de la braderie du 5 avril.

Toutes les idées et les contacts sont bons à prendre,

Toutes les initiatives et dons sont bienvenus...

•• HandiDon : la solidarité dans les établissements

L'IEM (Institut d'Éducation Motrice) La Clarté de Redon et les APEA de Redon (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie) se sont mobilisés efficacement pour cette opération.

Ils nous racontent leurs investissements : « Tout d'abord une première rencontre d'organisation avec toutes les personnes motivées (3 personnes accompagnées des APEA et 11 jeunes de l'IEM La Clarté), suivie d'une seconde rencontre en présence de Mathieu Cailleau où les jeunes ont reçu plus d'informations sur l'action et fait des scénettes pour se préparer à la vente des tickets HandiDon. Ensuite, 4 dates ont été posées pour vendre les tickets par groupes de 5 ou 6 (les Mardi 19/11, Lundi 25/11, Mardi 26/11, Lundi 2/12). Sur place des binômes mixtes (APEA - IEM) se constituaient pour aller vendre dans les galeries marchandes (Leclerc, Intermarché).

Une belle ambiance a régné tout au long de cette opération. Le succès a été variable selon les jours : certains jours, les jeunes et les personnes accompagnées pouvaient être confrontés à l'évitement des passants... C'est un sacré travail ! Mais chaque fois, heureux d'avoir bien « vendu » !

Nous préparons la suite....

Nous nous sommes enfin retrouvés en janvier pour un bilan sur l'action et échanger sur la suite autour de galettes des rois préparées par les APEA. Un groupe de travail mixte est en train de se constituer, avec le souhait pour l'année prochaine de faire une plus grosse action autour de HandiDon : l'organisation d'un concert... La première rencontre du groupe de travail a eu lieu le mardi 3 mars. »
Un grand bravo à tous les participants et merci !

●● **PORTRAIT DE CHRISTIAN SCHAHL, bénévole**



Un jeune bénévole,

Très jeune, à 25ans, Christian s'est investi dans le bénévolat, dans un club sportif avec section mal-voyants, notamment l'aviron où se posait le problème de la coordination entre les rameurs.

Qu'est-ce que j'aimerais faire ?

Christian est ingénieur électronicien, c'est dans le cadre d'un bilan de compétences effectué en 2011, qu'il s'interroge sur ce qui l'intéresse vraiment. L'idée germe de s'investir dans le sport handicap, créer une aide pour rendre le sport plus accessible.

Dans le cadre de ce bilan de compétences, Christian effectue un stage au Centre de Kerpape (56)

Le but, voir comment rendre les gens le plus autonome possible C'est le déclic « J'aimerais faire ! »

L'idée naît de réfléchir au pédalage adapté sur le vélo couché.

Mi 2012, il investit personnellement financièrement et met au point un vélo couché adapté. Il croise à cette époque, une adhérente APF victime d'un AVC. Elle essaie le vélo, test +++ et dirige Christian vers Francis Renard, Directeur de la Délégation APF 35.

L'aventure est lancée, un dossier est monté pour trouver des financements,



notamment le concours organisé par la fondation NORAUTO qui fournira un apport de 6000€ et a

ainsi participé à l'acquisition de 2 tricycles couchés avec assistance électrique de type VAE (Vélo Assistance Électrique), et un tandem spécialement équipé.

Objectif autonomie, et aussi activité non stigmatisante !

En 2015/2016 acquisition d'un handbike (vélo entraîné par la force des bras, qui sera motorisé par la suite). Le vélo couché a été présenté au Salon Autonomic et aussi au Pôle Saint Hélier à Rennes, centre spécialisé dans la rééducation.

Vélo couché à la Délégation, comment cela se passe ?

L'activité est proposée un samedi tous les 15 jours, sur une durée de 2h/2h30, sur inscription auprès de la Délégation pour une contribution de 5€ par séance. Les balades se font vers le parc des Gayeulles, le canal d'Ille et Rance..., le principe est de rester ensemble. En règle générale, il y a 2 à 4 personnes par sortie, public varié, hommes/femmes.

Pour ceux que ça intéresse,

une séance d'adaptation peut être proposée avant de s'engager dans l'activité. Pour assurer un fonctionnement optimal de l'activité, 3 bénévoles sont nécessaires. Aujourd'hui, Nicolas Le Lann, Monique Bouriel et Esengo permettent le bon déroulement de l'activité vélo couché.



Devise de Christian

faire 80Kms !

Le vélo couché =

LIBERTE et un GRAND PLUS sur le plan social !

Le vélo couché, c'est un grand bénéfice physique, et nous avons comme référence Sébastien, fervent utilisateur, il possède son vélo couché, il a réduit ses séances de kiné, a pris beaucoup de force, augmenté son tonus musculaire, et il est même aujourd'hui capable de

/ AGENDA

DEMANDEZ LE PROGRAMME!



En raison de l'épidémie Covid 19, toutes les activités de la Délégation sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Nous vous rappelons toutefois, dans cette page, le panel des ateliers mis en place et qui reprendront dès que la situation sanitaire redeviendra sans risque.



Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera dès que possible autour de jeux de société, tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon.

• Les ateliers

Les ateliers reprendront leurs activités dès que les consignes le permettront. Tous les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie. Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- ♦ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ♦ Un atelier cuisine à Fougères, le 1er jeudi de chaque mois
- ♦ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ♦ L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- ♦ Un atelier qwan kido, un lundi sur 2 ;
- ♦ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ♦ Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;
- ♦ L'activité vélo couché, un samedi sur 2.



• De nouveaux projets

Tir à la carabine

Il aura lieu au parc des Gayeulles avec le club de la Du Guesclin. Il s'agit d'une activité adaptée car la carabine peut être posée sur une potence.

Activité relaxation

qui reprendra le vendredi après-midi à la Délégation.

Initiation/découverte de l'équitation

: activité adaptée avec une rampe d'accès au cheval pour une balade et les soins au cheval.

Organisation d'expositions

des œuvres réalisées lors de l'atelier Arts Plastiques du vendredi après-midi. Le thème de l'exposition sera "Changer

d'air". Les lieux prévisibles sont le Foyer Guillaume D'achon, le SAMS APF ainsi que le Foyer de l'Orgerie à Vern sur Seiche. Des vernissages seront ouverts au public.



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.



•• À LIRE,

•• Hier, j'ai rencontré Martin

Un enfant autiste, Hector, rencontre un autre enfant, Martin. Ils jouent ensemble au jardin public puis se retrouvent dans la cour de l'école. Comment vont-ils jouer et vivre ensemble ? Cette histoire dessinée constitue le 1er album d'une nouvelle collection des Presses Universitaires de Grenoble (PUG), "Ma différence", dirigée par la chercheuse Viviane Huys. Le livre présente en page gauche l'interprétation du comportement et des besoins spécifiques d'Hector. Sur la page opposée, l'histoire se déroule, illustrée par Guillaume

Leyssenot. A la fois ludique et pédagogique, ce livre est un outil de médiation vers les enfants afin de vaincre les préjugés.

« Hier, j'ai rencontré Martin », par Viviane Huys et Guillaume Leyssenot, PUG, 16 €).



VIVIANE HUYS
GUILLAUME LEYSSENOT
PRÉFACE DE STÉPHANE GRISI

Hier, j'ai rencontré Martin

L'autisme d'Hector au quotidien



PUG

•• Le goût du baiser



Pour ce premier roman de la collection L'Ardeur, Camille Emmanuelle nous plonge dans le quotidien d'Aurore, lycéenne, bouleversée par un accident de vélo qui lui fait perdre le goût et l'odorat. Comment cacher ce handicap au lycée et continuer de mener une vie normale ? Comment poursuivre une vie sexuelle à peine amorcée quand on ne sent plus rien ? Les entraînements de boxe seront son échappatoire et aussi le lieu où elle rencontrera

Valentin. Avec humour et justesse, Camille Emmanuelle nous entraîne dans un parcours initiatique réjouissant. Vive l'histoire d'amour et la fête des sens. K.R-F Le Goût du baiser, Camille Emmanuelle, Éd. Thierry Magnier, 224 p., 14,90 €.

PETITES ANNONCES

Be Handi, agence de voyages adaptés

Parce que les voyages et les découvertes font partie de la vie, l'agence de voyages Be Handi est spécialisée dans la création et l'organisation de séjours pour les personnes en situation de handicap. Chaque séjour est conçu de A à Z et adapté à chaque handicap, tant au niveau du transport, de l'hébergement, de la restauration et de l'accompagnement. Les besoins et envies des vacanciers sont pris en compte pour concevoir les séjours, qu'ils soient individuels, en couples, en mini groupes (7 personnes maximum). Leur métier : réaliser vos rêves ! Informations complémentaires sur le site Internet : www.behandi.fr. Contact régional: Christelle DEBRUYNE, 07 84 45 33 63 - nordouest@behandi.fr

A louer : mobil home adapté PMR au camping *** Le Lac des Rêves à Lattes près de Montpellier (34), tout confort pour 5 personnes : 2 chambres, cuisine équipée, lave-linge, télévision... piscine, complexe aquatique, animations... Location à la semaine du samedi au samedi de 250 € à 950 € selon saison. Camping ouvert du 11 Mars au 11 Octobre. Informations au 06 62 02 33 07 ou par courriel : christine.cat@hotmail.fr.

Attention : JO reportés en 2021

●● Handibasket exclu des Paralympiques ?

Le Comité International Paralympique adresse un ultimatum à la Fédération Internationale de basketball en fauteuil roulant (IWBF). Il annonce le retrait de ce sport des épreuves des Jeux de Tokyo 2020 et Paris 2024 à moins que cette Fédération révisé le barème de classification des joueurs en fonction de leurs capacités fonctionnelles. Ce litige ancien

concerne essentiellement les joueurs à "handicap minimum", classés 4 et 4,5 points. L'IWBF a jusqu'au 20 mai prochain pour se mettre en règle afin que le basket fauteuil puisse être joué à Tokyo.

À noter que les équipes de France féminine et masculine ne sont pas qualifiées pour les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.



●● Pronostic : La France 16e à Tokyo ?

Évaluation des résultats probables des équipes de France qui participeront aux jeux de Tokyo 2020.

L'Agence Nationale du Sport, a publié son étude qui repose sur l'analyse de résultats de compétitions internationales pour établir une projection. Pour les Olympiques, l'équipe des valides passerait du 7e au 10e rang des nations en nombre de médailles, que ce soit au total ou en or.

Pour les Paralympiques, la perte serait plus importante encore en nombre de médailles d'or, la France pouvant passer du 12e au 16e rang ; en nombre total de médailles, elle resterait au 15^e rang des nations paralympiques. La France s'était classée 7^e à Sydney 2000, 9^e lors d'Athènes 2004, 12^e à Pékin 2008, 16^e à Londres 2012 et 12^e à Rio 2016.



L'Agence Nationale du Sport constate un soutien financier et un budget insuffisants et une baisse continue des performances aux Jeux Paralympiques d'été depuis 2000.

●● Jeux Olympiques : l'accessibilité des hébergements en cause

Un coup sévère à l'accessibilité porté par le Comité International Olympique en concluant le 19 novembre un partenariat olympique et paralympique avec Airbnb . En effet, les locations meublées accueillant moins de 15 personnes dérogent aux obligations de sécurité et d'accessibilité des Établissements Recevant du

Public (ex. dans l'Eure 10 gîtes sur 287 sont accessibles). De leur côté, les propriétaires qui louent tout ou partie d'un appartement ou d'une maison via Airbnb échappent totalement aux règlements de sécurité et d'accessibilité.

C'est pourtant eux qui auront, pendant 9 ans et durant 5 Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver et d'été, l'exclusivité en matière d'hébergement officiel des spectateurs et visiteurs des villes organisatrices.

●● Santé/Sports - Maintien du certificat médical.

Le Conseil Constitutionnel a retiré, fin décembre, du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, la suppression du certificat médical annuel de contraindication à la pratique d'un sport au motif que cette disposition n'a pas sa place dans

cette loi. Il faudra donc que le gouvernement trouve un texte plus adéquat pour que cette simplification administrative entre en vigueur.





●● LES SAINTS DE GLACE

Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais

Les Saints de Glace correspondent à une période climatologique située, selon des croyances populaires européennes du Haut Moyen Âge, autour des dates des fêtes de Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais, traditionnellement célébrées les 11, 12 et 13 mai de chaque année. Saint Mamert († 474) est l'initiateur des jours de Rogations (prière contre les calamités) ; Saint Pancrace († 304) est le patron des enfants ; Saint Servais († 384) fut évêque de Tongres et de Maastricht.

À ces 3 premiers Saints, certaines régions en ajoutent d'autres : Saint Boniface qui brise la Glace (14 mai), La froide Sainte Sophie (15 mai), Saint-Bernardin « s'il gèle, adieu au vin » (20 mai), Saint Urbain (25 mai) et, Saint Yves (19 mai) en Bretagne, « Craignez le petit Yvonnet. C'est le pire de tous quand il s'y met ! »



Ces Saints sont invoqués par les agriculteurs et jardiniers pour anticiper l'effet d'une baisse de la température sur les cultures, qui pouvait être observée en cette période et qui provoquait le gel (phénomène de la lune rousse). Une fois cette période passée, le gel ne devait plus être craint. Bien qu'il s'agisse d'une légende, la tradition millénaire a pris le pas et certains jardiniers actuels attendent généralement la mi-mai pour planter en extérieur les plantes craignant le gel (tomates, courgettes, etc.)

Les Saints de Glace sont évoqués pour souligner que c'est la dernière période de l'année où le refroidissement nocturne est encore suffisant pour générer des gelées en plaine, plutôt qu'une période froide.

Dans les années 60, d'autres Saints et Saintes, moins associés aux inquiétudes agricoles et aux croyances populaires, sont venus remplacer les Saints de Glace dans le calendrier (Estelle, Achille, Rolande).

Une explication populaire tente de justifier la tradition des Saints de Glace par un phénomène astronomique annuel survenant aux dates des 12 et 13 mai. L'orbite de la terre traverserait à cette



période un nuage de poussière extrêmement diffus formant un léger obstacle aux rayonnements solaires. Cette explication n'a jamais pu être confirmée par les astronomes. Enfin, les archives de Météo-France montrent qu'il n'a gelé à cette période que 4 fois entre 1939 et 2009.

Bien qu'infondée, la croyance au sujet des Saints de Glace a son utilité pour les jardiniers et agriculteurs en leur rappelant la période où le risque de gel disparaît.

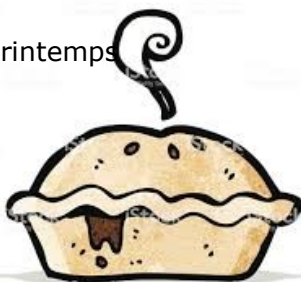
La popularité de ces Saints est d'ailleurs encore vivace, comme en attestent les très nombreux dictons qui les évoquent, en voici quelques-uns :
 « Saints Mamert, Pancrace et Servais sont toujours des Saints de Glace. »
 « Saint-Servais, Saint-Pancrace et Saint-Mamert font à trois un petit hiver. »
 « Avant Saint-Servais, point d'été ; après Saint-Servais, plus de gelée. »
 « Gelée le soir de Saint Urbain, anéantit fruits, pain, vin. »

Rions un peu !

Que ne faut-il jamais organiser dans un sous-marin ? Une journée portes ouvertes.
 Deux démons discutent : - Comment s'est passée ta soirée ? - Elle était d'enfer !

Rébus

Elle roucoule au printemps



La tourterelle (La note de musique),
tourte, R(aille)

Solution :



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

• **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui du 3ème trimestre 2020, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 Juin 2020.**

• **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine :** 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 400 exemplaires

• **Directrice de publication** Cécile Cottebrune Desbats

• **Comité de Rédaction :** Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Cécile Cottebrune-Desbats

Tel : 02 99 84 26 66

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité.



Rejoignez notre famille de cœur !
Pour plus d'informations contactez la Délégation
40, rue Danton
à Rennes Tél : 02 99 84 26 66
Ou Consultez le site : <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes

De ne plus être seule face au handicap!

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du **lundi** au **vendredi** de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site internet apf.asso.fr

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association Libre réponse n° 48381 - 94405 Chosy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €)

3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €)

5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) **0 €**

1^{ère} cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) **0 €**

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de **22 €** en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) **€**

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : **€**

TOTAL de mon règlement : **€**

* appartenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

M^{me} M. Nom.....

Prénom.....

N°..... Rue.....

CP [] [] [] [] [] Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.